

RESIDENCE AUTONOMIE LE NAI
(EX LOGEMENTS FOYER)

Avenue Pierre Gaudin
83690 SALERNES

ARRETE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire de la Commune de Salernes, Présidente du CCAS,
Vu la loi n°82-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 92-866 du 28 Août 1992 avec effet au 30/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de Soins Territoriaux,
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 Juin 2017

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Auxiliaires de Soins Principaux de 1ère Classe Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2017 :

NOM ET PRENOM	ECHELON	PROMOUVABLE A LA DATE DU
BALBIS Audrey	4ème	01/07/2017
VACQUIER Alexia	2ème	01/09/2017
CONTERIO Corine	6ème	01/11/2017

Article 2 : Monsieur le Directeur et Madame l'Inspectrice Divisionnaire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var

Notifié aux agents,
Signature.

Fait à Salernes, le 28 Juin 2017
P/La Présidente,
Le Directeur,
B. DUFOUR.

